

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 14 mars 2024, tenue dès 19 h 30 dans la Salle du Conseil de ville

Présidence : M. Hervé Shimuna, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Hervé Shimuna, président : "Monsieur le maire, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de ville, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, il est 19 h 30 et j'ai le plaisir d'ouvrir cette 1^{ère} séance de l'année du Conseil de ville 2024. Avant de procéder à l'appel, je tiens à souhaiter au nom du Conseil de ville la bienvenue à Mme Delphine Boillat, PLR, et M. Ludovic Barras, PLR, en tant que nouvelle conseillère et nouveau conseiller de ville. Je leur souhaite beaucoup de succès et de plaisir dans cette nouvelle fonction."

Mme Delphine Boillat, PLR, et M. Ludovic Barras, PLR : "Merci."

M. Hervé Shimuna, président : "Je suis ravi de voir autant de monde pour cette 1^{ère} séance du Conseil de ville. De ce fait, je tiens à préciser que seuls les conseillères et conseillers sont autorisés à intervenir lors de cette séance."

M. Hervé Shimuna, président : "Je passe la parole à Mme Chiara Voisin, secrétaire du Conseil de ville, pour l'appel."

...Mme Chiara Voisin, secrétaire du Conseil de ville, procède à l'appel...

M. Hervé Shimuna, président : "Avant de passer à l'approbation de l'ordre du jour, je passe la parole à notre député-maire M. Corentin Jeanneret pour une précision sur l'ordre du jour."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Monsieur le président du Conseil de ville, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Ville, Chers collègues du Conseil municipal, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Chers membres du public, Chers représentants de la presse. En date du 6 mars dernier, le Conseil municipal a fait part d'une communication relative à l'ordre du jour de ce soir aux chefs des fractions, ainsi qu'au président du Conseil de ville, dont je vous donne connaissance :

"Le Conseil municipal, dans sa séance du 5 mars 2024, a décidé de retirer le point 6 de l'ordre du jour concernant la vente des bâtiments sis à la Rue Jacques-David 4, 6 et 8. En effet, suite à la réception d'un avis de droit de l'OACOT, il ressort qu'il faut encore clarifier quelques points avant de présenter ce dossier. Afin de donner toutes les chances à ce dossier important et de suivre une procédure correcte, ce point sera remis à l'ordre du jour de la séance du 16 mai 2024. Une modification de l'ordre du jour dans ce sens sera demandée en début de séance le 14 mars 2024."

Donc, c'est chose faite, et compte tenu de cette communication, notamment des clarifications en cours, je vous remercie de prendre bonne note de ce changement de l'ordre du jour et vous prie d'excuser la gêne occasionnée."

M. Hervé Shimuna, président : "Merci M. le maire. Je reviens juste sur un élément que j'ai oublié de préciser lors de l'appel, nous sommes 27 conseillers de ville ce soir."

M. Hervé Shimuna, président : "Maintenant, si je reviens à l'ordre du jour, suite à la modification proposée par M. le député-maire M. Corentin Jeanneret, l'ordre du jour se présente comme suit :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Stratégie pour favoriser la production d'énergie renouvelable sur le territoire communal :
 - 4.1. Renonciation à investir dans le nouveau projet d'extension photovoltaïque de Mont-Soleil : décision
 - 4.2. Réévaluation du plan financier 2023 – 2028 en réallouant une partie des ressources pour des projets photovoltaïques favorisant l'autoconsommation : décision de principe
5. Nouveau projet d'extension photovoltaïque à Mont-Soleil, accord de la commune au sens de l'art. 71a LEn – décision, éventuellement préavis au Corps électoral
6. Nomination de deux membres au sein de la Commission économie et tourisme, en remplacement de Mme Isabelle Gambetta, démissionnaire, et de M. Mouloud Zahzouh, démissionnaire
7. Nomination d'un membre au sein de la Commission de l'école primaire, en remplacement de M. Mouloud Zahzouh, démissionnaire
8. Nomination d'un membre au sein de la Commission de gestion, en remplacement de M. Roger Comte, démissionnaire
9. Motions, postulats et interpellations
 - 9.1. Motions
 - 9.2. Postulats
 - 9.3. Interpellations
10. Divers et imprévu"

M. Hervé Shimuna, président : "Est-ce que d'autres modifications sont demandées ?"

M. Hervé Shimuna, président : "Bien cela ne semble pas être le cas, nous allons procéder au vote."

M. Hervé Shimuna, président : "Je prie les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent le nouvel ordre du jour comme proposé, de se manifester par un lever de main."

Au vote, 26 voix ont accepté la modification de l'ordre du jour. Il y a eu 1 abstention.

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Stratégie pour favoriser la production d'énergie renouvelable sur le territoire communal :
 - 4.1. Renonciation à investir dans le nouveau projet d'extension photovoltaïque de Mont-Soleil : décision
 - 4.2. Réévaluation du plan financier 2023 – 2028 en réallouant une partie des ressources pour des projets photovoltaïques favorisant l'autoconsommation : décision de principe
5. Nouveau projet d'extension photovoltaïque à Mont-Soleil, accord de la commune au sens de l'art. 71a LEn – décision, éventuellement préavis au Corps électoral
6. Nomination de deux membres au sein de la Commission économie et tourisme, en remplacement de Mme Isabelle Gambetta, démissionnaire, et de M. Mouloud Zahzouh, démissionnaire

7. Nomination d'un membre au sein de la Commission de l'école primaire, en remplacement de M. Mouloud Zahzouh, démissionnaire
8. Nomination d'un membre au sein de la Commission de gestion, en remplacement de M. Roger Comte, démissionnaire
9. Motions, postulats et interpellations
 - 9.1. Motions
 - 9.2. Postulats
 - 9.3. Interpellations
10. Divers et imprévu

1. Appel

...Point traité en ouverture de séance...

Sont présents : M. Yves Rochat (PLR), Mme Delphine Boillat (PLR), M. Ludovic Barras (PLR), Mme Léa Gerber (PLR), Mme Sandra Moszczanski (PLR), M. Etienne Geiser (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), Mme Paula Tanner (ARC), M. Hervé Shimuna (ARC), Mme Jessica Froidevaux (ARC), Mme Martine Bourquin (ARC), Mme Chiara Voisin (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), M. Vital Carnal (PS), M. Michel Ruchonnet (PS) et M. Théo Brand (PS)

Sont excusés : Sébastien Ehl (PLR), Patrick Grobéty (PLR), Isabelle Gambetta (PS), Quentin Colombo (PS)

Conseil municipal : M. Corentin Jeanneret (maire), M. Olivier Zimmermann (vice-maire), M. Samuel da Silva, Mme Gisèle Tharin, Mme Josika Iles, M. Marco Pais Pereira et Mme Annick Chatelain (chancelière municipale)

Excusé : M. Hugo Figueiredo

Presse : M. Loris Studer (Canal Alpha), M. Blaise Droz (Le Journal du Jura), Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien), M. Anthony Montandon (RJB)

Public : six personnes sont présentes dans la salle

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023

...Point traité sous point 3 de l'ordre du jour...

3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, je vous fais part de mes communications :

Respect et Communication

Durant les séances du conseil de ville 2024, je souhaite que le RESPECT et La COMMUNICATION soient nos piliers fondamentaux. En effet, le respect et la communication

sont les piliers fondamentaux de toute relation humaine. En écoutant activement et en exprimant nos opinions avec bienveillance, nous favorisons un environnement où chacun se sent entendu et valorisé. Le respect mutuel crée une atmosphère de confiance et de collaboration, essentielle à la résolution pacifique des conflits et à la construction d'une communauté harmonieuse. En embrassant ces valeurs, nous cultivons des liens solides et durables, façonnant ainsi un environnement où la compréhension et l'empathie guident nos interactions lors de nos séances.

Mise à disposition des bouteilles d'eau (qui avaient été supprimées en cours d'année 2023)

Suite à une nouvelle réflexion et consultation des personnes concernées, il a été décidé de remettre à disposition, dès la prochaine séance du Conseil de ville, des bouteilles d'eau pour les séances du Conseil de ville. Cette décision est motivée par les points suivants :

- Tout d'abord, l'hydratation est essentielle pour maintenir la concentration et l'efficacité des participants.
- De plus, boire de l'eau régulièrement favorise le bien-être physique et mental, ce qui contribue à une meilleure ambiance et à des échanges plus productifs.
- En outre, cela démontre une attention aux besoins basiques des participants, renforçant ainsi leur confort et leur satisfaction.
- Enfin, avoir de l'eau à portée de main encourage une bonne habitude d'hydratation, ce qui est bénéfique à long terme pour la santé de chacun.
- En résumé, la mise à disposition d'eau lors des séances est un geste simple mais essentiel pour garantir le bon déroulement et le succès des réunions.

Réflexion sur la digitalisation des votes

Suite à notre 1^{ère} séance du Bureau du Conseil de ville, le sujet de la digitalisation des votes a été abordée. En effet, la modernisation des comptages des voix lors des séances du Conseil de ville est un sujet qui peut simplifier le travail et cela nous permettra de marquer le pas dans la digitalisation. Afin de pouvoir avancer sur ce sujet, un sondage sera lancé prochainement auprès des partis, afin de recueillir l'intérêt et en fonction des résultats, nous soumettrons cette proposition au Conseil de ville.

Représentations

- Le 14 janvier 2024 : FJM

Le 14 janvier 2024, j'ai eu l'honneur d'être invité, et de représenter le Conseil de ville, lors de l'assemblée générale de Fédération jurassienne de musique. La journée a été agrémentée des magnifiques concerts, discours, et des remises de prix. Je leur souhaite un succès durable.

- Le 10 février 2024 : Comité de l'Imériale

Le 10 février 2024, j'ai eu le plaisir d'assister à l'assemblée générale du comité de l'Imériale. La séance était dynamique et le comité motivé et engagé. Je salue également la transparence de l'association et le renforcement de la communication avec la Municipalité de Saint-Imier. Je me réjouis d'avance d'assister à cette édition 2024. Je leur souhaite de garder cette motivation qui les pousse à agir continuellement pour la région.

- Le 23 février 2024 : Fédération suisse de gymnastique

Le 10 février 2024, M. Vital Carnal, l'un de nos scrutateurs, a assisté au nom du Conseil de ville à la 176^{ème} assemblée générale de la Fédération suisse de gymnastique. Ce dernier a eu beaucoup de plaisir et nous leur souhaitons un succès durable.

Continuons à soutenir nos associations qui dynamisent la vie de la région et augmentent son attractivité."

M. Hervé Shimuna, président : "Permettez-moi encore de revenir sur le point d'approbation de notre procès-verbal. Y a-t-il des demandes de modifications à apporter au procès-verbal de notre séance du 14 décembre 2023 ?"

M. Hervé Shimuna, président : "Si tel n'est pas le cas, passons au vote."

M. Hervé Shimuna, président : "Je prie les conseillères et les conseillers de ville qui sont POUR l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 de se manifester par un lever de main."

Au vote, 25 voix approuvent le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023. 2 voix s'abstiennent.

M. Hervé Shimuna, président : "Je cède la parole au Conseil municipal pour leurs communications."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Tout d'abord, je vous présente les excuses de M. Hugo Figueiredo, chef du Département action social, absent ce soir, et retenu par d'autres obligations ce soir.

J'ai quelques brèves communications dont je vous donne connaissance sans plus attendre.

Premièrement, je vous informe que, suite à l'annonce en octobre dernier du retrait du projet Abattoirs, le Conseil municipal a été approché par le CIDE (Commerces indépendants d'Erguël). Celui-ci serait intéressé par la reprise de ce bâtiment afin d'y aménager un marché couvert. Le Conseil municipal est intéressé par cette proposition et l'étudie actuellement. Il s'agit de la seule option viable et réaliste qui ait été présentée à l'exécutif pour l'heure. Le CIDE, réuni en assemblée générale lundi, a constitué une commission interne chargée d'étudier ce projet porteur et nous reviendrons devant le Conseil de ville dès qu'il y aura des avancées. Une visite sur site a déjà eu lieu en présence d'une délégation du CIDE afin de prendre la mesure des travaux à effectuer.

J'ai le plaisir de vous informer que Saint-Imier participera à la prochaine Biennale du patrimoine horloger, qui se tiendra du 31 octobre 2024 au 3 novembre 2024. Pour rappel, notre localité était invitée d'honneur lors de la précédente édition. Compte tenu de l'engouement et afin de pérenniser cet engagement, tout en réaffirmant les liens d'amitié entre les communes de La Chaux-de-Fonds, Le Locle, et notre Cité, il a été décidé que Saint-Imier ferait à présent partie intégrante de la Biennale au même titre que les deux communes fondatrices. J'en profite pour remercier les autorités chaux-de-fonnières et locloises pour cet honneur et vous invite à réserver ces dates dans votre agenda cet automne. La Biennale est un moment unique qui permet de franchir les portes souvent closes du monde de l'horlogerie, savoir-faire qui fait notre renommée par-delà nos frontières.

Finalement, vous l'aurez peut-être vu sur les réseaux sociaux, je vous informe que le Conseil municipal a tenu sa séance hebdomadaire extra muros, à Berne. A mon invitation, le Conseil a assisté à une séance du Grand Conseil bernois depuis la tribune publique puis a tenu sa séance au Rathaus. A cette occasion, le Conseil a pu constater que les membres de votre autorité sont bien plus disciplinés que les députés cantonaux, qui se lèvent, téléphonent, vont boire des cafés, se coupent la parole, Qu'il en soit toujours ainsi.

Finalement, en tant que suppléant du Département action sociale, je vous donne encore connaissance d'une communication de M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale, excusé ce soir :

"Interpellation ARC du 20 septembre 2023 intitulée "Support Basic de vie"

Complément de réponse du chef du Département action sociale – Résultats de l'enquête réalisée auprès de la population et des entreprises sur les défibrillateurs au sein de la commune de Saint-Imier

Nous avons répondu à l'interpellation en vous donnant connaissance des défibrillateurs existants sur le territoire de Saint-Imier recensés sur le géoportail cantonal. Pour rappel, ceux-ci étaient localisés à :

- la Société des Forces Électriques de La Goule SA, Route de Tramelan 16;
- la Fondation la Pimpinière, home rural le Printemps, Rue P.-Charmillot 3;
- la Banque Raiffeisen, Rue Baptiste Savoye 68;
- la Police cantonale Saint-Imier, Place du 16 Mars 4;
- la Fondation la Pimpinière, Rue de l'Envers 18b;
- la Fondation la Pimpinière, Rue Pierre-Jolissaint 35.

Nous sommes ravis, conformément à l'engagement pris lors du Conseil de ville du 26 octobre 2023, de vous présenter les résultats de la brève enquête réalisée au travers d'un questionnaire en ligne. Celui-ci avait pour objectif de déterminer s'il y avait d'autres défibrillateurs sur la commune de Saint-Imier, et d'obtenir quelques informations supplémentaires en lien avec la formation BLS-AED-SRC.

La Municipalité a appelé à la participation à cette enquête à 2 reprises dans la Feuille d'Avis du District de Courtelary (les 9 et 20 février 2024) ainsi que sur ses réseaux sociaux précisant que le questionnaire était à remplir jusqu'au 29 février.

Au 5 mars 2024, 13 h 30, moment où nous avons procédé à cette analyse, nous avons enregistré 34 réponses. A noter que la durée moyenne de remplissage du questionnaire est de 2 minutes et 30 secondes, nous encourageons donc toutes et tous ceux qui n'ont pas encore répondu, au sein de la population, des institutions ou des entreprises, à nous consacrer ce petit laps de temps.

A présent, passons aux résultats.

La taille de l'échantillon ayant répondu étant modeste, les valeurs, pourcentages et conclusions ne sont pas extrapolables à l'ensemble de la population et ne constituent pas, bien évidemment, un recensement exhaustif.

Qui a répondu ?

Ce sont donc 26 personnes qui ont répondu à titre privé et 8 personnes qui ont répondu au nom d'une entreprise ou institution.

Parmi les 26 personnes ayant répondu à titre privé, 1 possède un défibrillateur chez elle, dans sa voiture. La personne a précisé sa réponse en indiquant qu'il est disponible via First

Responder. Les First Responder sont des secouristes formés à la réanimation cardiovasculaire, étant donc formés au BLS-AED-SRC, qui sont recensés via une application et qui peuvent être mobilisés par les services d'urgence du 144. Ceci est le meilleur moyen de sauver des vies : nous profitons de ce rapport pour inviter les personnes dûment formées à s'annoncer sur l'application ou le site internet First Responder.

Sur les 25 personnes restantes, 17 (68 %) savent où se trouve le défibrillateur le plus proche de chez elles. Il reste toutefois près d'un tiers qui l'ignore, une valeur qu'il serait important de réduire progressivement.

Résultats entreprises

Du côté des entreprises, parmi les 8 qui ont répondu, 5 ont entre 1 (3 entreprises), 3 (1 entreprise) et 5 défibrillateurs (1 entreprise). Cette dernière entité étant la Municipalité. Nous pouvons ainsi estimer que nous sommes à ce jour bien équipés !

Il n'y a que 2 entreprises pour lesquelles les défibrillateurs sont accessibles en tout temps au public et 1 seule a indiqué avec certitude avoir annoncé l'appareil dans le registre cantonal.

En ce qui concerne la Municipalité, nous allons remédier à l'absence d'annonce dans ce registre dans les meilleurs délais et allons réfléchir si nous pourrions rendre les défibrillateurs accessibles en tout temps à la population.

Parmi les raisons avancées pour ne pas avoir de défibrillateur, on a pu lire, notamment et je cite : "trop cher pour une association et il y en a un aux Abattoirs de Saint-Imier". Ceci n'est pas vrai et relève l'importance du recensement sur le géoportail cantonal et tout autre site idoine. Il a également été demandé, je cite : "Qui vend ces produits dans la région ?", ce qui laisse supposer une certaine sensibilisation à la thématique à laquelle l'enquête aura contribué dans tous les cas.

Parmi les 3 entreprises n'ayant pas de défibrillateur, il n'y en a qu'une qui savait où se trouvait le plus proche et une autre qui "croit qu'il y en a à la commune". Nous pouvons ici aussi améliorer la connaissance de la population à propos des emplacements sis dans les bâtiments de la Municipalité.

Formation BLS-AED-SRC

Nous avons profité de l'enquête pour interroger les participants quant à leur formation en réanimation cardiovasculaire. Comme déjà dit précédemment dans ce plénum, condition, lorsqu'il s'agit de sauver des vies, bien plus importante que d'avoir un défibrillateur à portée de main. En effet, en attendant que les secours équipés arrivent, tout un chacun bien formé au massage cardiaque peut réussir à sauver une personne, même sans défibrillateur. A contrario, avec l'utilisation d'un défibrillateur mais sans massage cardiaque, ce qui ne se pratique jamais, la survie de la victime de l'incident sera hautement moins probable.

Il ressort que 68 % (23 individus) des personnes répondantes ont dit être formées et à jour pour la réanimation cardiovasculaire. Cependant, 32% (11 personnes) ne le sont pas et parmi celles-ci, 18 % (5 personnes) sont intéressées à l'être.

Conclusion

Sous forme de conclusion, nous vous invitons toutes et tous à vous rapprocher des instituts de formation proposant une telle offre car plus il y aura de personnes formées, plus nous pourrons contribuer, en tant que société, à améliorer la prise en charge des incidents cardiovasculaires au sein de Saint-Imier, et ailleurs. Cela peut arriver à chacune et chacun,

sportif ou moins, grand ou petit, à n'importe quel moment, à n'importe quel endroit. Formons-nous !

Pour terminer, permettez-nous de signaler que nous avons décidé de maintenir le questionnaire en ligne pour une durée indéterminée, afin de laisser plus de temps aux personnes n'ayant pas vu les appels à répondre de le faire. Nous avons aussi pris des contacts directs avec des entreprises et institutions et nous remercions celles-ci d'avoir réagi rapidement car nous comptons au 11 mars 2024, 62 réponses à notre enquête.

Nous allons faire figurer le lien de l'enquête ainsi que le QR Code au procès-verbal de la présente séance, afin de poursuivre l'amélioration de la robustesse de celle-ci.

Lien de l'enquête

Lien pour le questionnaire : <https://forms.office.com/e/WN8bmEeWyD?origin=lprLink>.

QR Code



Mme Paula Tanner, ARC : "Je vous remercie pour ces informations qui viennent de M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale. J'avais fait cette demande, et je suis très contente de voir le résultat. Ceci permet d'informer et sensibiliser la population sur ce sujet qui peut sauver des vies. Merci."

Mme Gisèle Tharin, cheffe du Département économie et tourisme : "Je me permets de prendre la parole ce soir pour vous communiquer trois informations :

La première information concerne l'installation des nouveaux panneaux aux entrées de Saint-Imier qui font suite à l'interpellation de la fraction ARC en mai 2023. Chaque panneau arbore différents symboles de notre localité, tant par son tourisme, son savoir-faire et son architecture. Nous avons profité d'y inclure les logos des Parcs Suisses, du Parc régional Chasseral, et du Grand Chasseral. Ces panneaux ont été validés par l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne. Nous espérons ainsi avoir répondu à vos attentes.

La deuxième information concerne la 1^{ère} édition des Imériennes qui se dérouleront du 5 avril 2024 au 6 avril 2024 à la Rue du Temple. L'événement débutera le vendredi par un afterwork avec différentes animations telles qu'un tournoi de babyfoot, un quizz et des concerts. Le samedi sera dédié à un marché avec la participation de plusieurs commerçants locaux. Durant toute la manifestation, les visiteurs auront la possibilité de se désaltérer et de se restaurer grâce à la participation du HC Sainti Bats et l'ESSN. Je me réjouis d'avance de vous voir nombreux lors de cette dynamisation de notre Cité. Les éditions suivantes sont en cours d'élaboration.

Finalement, je vous informe que le Département économie et tourisme est très soucieux de l'image que reflète notre Pod et plus particulièrement au sujet des vitrines vides. La commune n'est pas propriétaire de ces surfaces commerciales, toutefois, nous sommes en contact avec les différents propriétaires concernés et cherchons des solutions avec ceux qui s'intéressent à cette problématique afin de changer le plus rapidement cet état de fait."

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : "Le Conseil de ville a libéré, en 2022, un crédit de CHF 145'000.- destiné à moderniser les écopoints de la Municipalité afin de les rendre plus agréables pour les utilisateurs et les riverains et tenter de réduire les incivilités, convaincu que des installations propres et fonctionnelles seront mieux respectées que des installations vétustes.

Des discussions ont été menées avec Vadec et les communes proches (Villeret, Sonvillier et Renan) afin de trouver des synergies et des économies d'échelle tant en ce qui concerne l'achat du matériel (nouveaux containers notamment) que dans la vidange et la valorisation des matières récupérées.

Vadec a établi une offre pour l'acquisition de 28 containers pour un montant de CHF 65'000.- à quoi nous avons ajouté 10 % de marge pour amortir l'évolution éventuelle des prix au moment de la commande (au total donc CHF 71'500.- HT).

Il s'agit de containers aériens à préhension de type City-line de l'entreprise suisse Villiger.

Au moment de libérer le crédit devant le Conseil de ville, l'intention était d'équiper la déchetterie ainsi que les huit écopoints présents sur le territoire municipal (voir en ce sens mémo déchets 2022) de nouveaux containers destinés à la récolte du verre, de l'alu et du fer blanc et papier.

Afin d'envisager la mise en service des écopoints modernisés en 2024, l'option a été prise de renoncer, à ce stade, à installer un container à papier aux écopoints compte tenu de la configuration des emplacements des écopoints, l'encombrement des containers, le gabarit d'espace libre à conserver autour des containers pour permettre le levage par grue.

Dans le cas contraire, d'autres démarches auraient été nécessaires pour agrandir les écopoints (dépôt d'une demande de permis de construire, risques d'opposition, etc.).

De plus, il a été estimé opportun, compte tenu du contexte financier tendu de la Municipalité de compresser les dépenses et de s'en tenir à assurer les prestations de base du service public comme actuellement sans toutefois chercher à développer les prestations.

La déchetterie sera, quant à elle, bel et bien équipée des nouveaux containers à papier et les quatre tournées annuelles en porte à porte sont maintenues (17.02, 18.05, 24.08 et 09.11)."

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture : "Retour en 2024 de la suisse.bouge dans le cadre du duel intercommunal.

Avec l'accord du Conseil municipal, le Département éducation et culture est ravi d'annoncer que notre commune participera encore cette année au Duel intercommunal dans le cadre du projet "suisse.bouge".

En effet, au cours du mois de mai, divers acteurs locaux liés au sport et à l'activité physique organiseront des animations sportives gratuites dans le but d'encourager les habitantes et habitants de Saint-Imier et environs à rester actifs, tout en favorisant des moments conviviaux bénéfiques pour la santé, comme le préconise le troisième objectif de développement durable des Nations Unies.

De plus, le Conseil municipal encourage les conseillères et conseillers de la ville ainsi que toute la population à réserver la date du dimanche 5 mai 2024, au cours de laquelle des événements sportifs auront lieu toute la journée dans nos halles de gymnastique.

D'ailleurs cette année, un fameux sport suisse sera mis en avant. Mais, je ne vous en dis pas plus, si ce n'est que notre commune a la chance d'avoir parmi ses habitantes une championne du monde 2023 et celle-ci sera, bien évidemment, présente pour promouvoir ce sport.

Finalement toutes les informations seront disponibles dans la Feuille d'avis officielle, sur les pages facebook et instagram, ainsi que sur le site web de notre Municipalité. J'en profite pour remercier la Chancellerie municipale pour ces actualisations.

En outre, le site internet officiel de la "suisse.bouge" permettra de consulter rapidement toutes les activités disponibles avec les détails nécessaires et même de s'inscrire directement.

Pour conclure, l'exécutif imérien compte sur une large participation pour favoriser l'épanouissement sportif de Sainti."

M. Hervé Shimuna, président : "Merci. Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ?"

M. Hervé Shimuna, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour."

4. Stratégie pour favoriser la production d'énergie renouvelable sur le territoire communal :
 - 4.1. Renonciation à investir dans le nouveau projet d'extension photovoltaïque de Mont-Soleil : décision
 - 4.2. Réévaluation du plan financier 2023 – 2028 en réallouant une partie des ressources pour des projets photovoltaïques favorisant l'autoconsommation : décision de principe

Rapport du Conseil municipal :

Dans le cadre des discussions en lien avec le projet de nouvelle centrale photovoltaïque à Mont-Soleil (point 5 de l'ordre du jour), il a été question de savoir si la Municipalité devait, en plus de donner son accord à ce projet, s'y associer. Cette demande émane aussi bien des Autorités que d'une partie de la population.

Conformément au mandat qui a été donné aux Autorités, cette piste a été étudiée par le Service de l'équipement. Dans ce cadre, une rencontre a eu lieu avec la direction de la Société des forces électriques de La Goule afin de voir de quelle manière la Municipalité pourrait s'associer et bénéficier du courant produit par cette nouvelle centrale.

L'analyse menée par notre Service de l'équipement, sur la base de la collaboration et des informations transmises par la Société des forces électriques de La Goule démontre une chose : les risques entrepreneuriaux supportés par les porteurs du projet sont existants et pèseraient également sur la Municipalité en cas d'association. Trois pistes ont été étudiées : une participation plus importante qu'actuellement au capital-actions de La Goule, une participation à la société à créer qui exploitera la centrale ou encore un prêt de la Municipalité aux porteurs du projet. Les montants en jeu sont considérables. Aussi, étant donné la situation financière communale et compte tenu du risque entrepreneurial, il appert qu'une participation de la Municipalité ne serait pas sans conséquence pour notre cité. Cela n'enlève rien au préavis positif de l'Exécutif au projet d'extension à Mont-Soleil, mais démontre plutôt qu'un pareil projet doit être supporté par des privés et non par des fonds publics. En revanche, il est clair qu'en cas de succès, la Municipalité aurait droit à des retours sur son investissement, sous la forme de dividendes ou d'intérêts.

Afin de ne pas rester en marge, le Service de l'équipement propose, plutôt que de devenir partie prenante dans le projet Mont-Soleil, d'adopter une stratégie communale pour

favoriser la production d'énergie renouvelable. Cette stratégie permettrait de mener plus de projets photovoltaïques sur le territoire communal et passerait par un réaménagement du plan financier pour débloquer des fonds.

C'est pourquoi il est proposé à votre Autorité de décider :

- D'une part, de renoncer à investir dans le projet Mont-Soleil (tout en soutenant ce projet, sur la base du préavis du Conseil municipal sous point 5);
- D'autre part, de prendre une décision de principe de mettre en place une stratégie communale en réévaluant le plan financier 2023 – 2028 en réallouant une partie des ressources pour des projets photovoltaïques favorisant l'autoconsommation.

Compte tenu de ce qui précède, sur préavis unanime de la Commission de l'équipement et à une forte majorité de la Commission des finances, le Conseil municipal propose au Conseil de ville de renoncer à investir dans le nouveau projet d'extension photovoltaïque de Mont-Soleil (tout en le préavisant favorablement) et de réévaluer le plan financier 2023 – 2028 en réallouant une partie des ressources pour des projets photovoltaïques favorisant l'autoconsommation.

Ouverture de la discussion :

M. Hervé Shimuna, président : "Ce point se décline en deux sous-points, à savoir le point 4.1. et le point 4.2. Ainsi, le traitement de cette question se fera comme suit : la discussion se déroulera de manière globale, et les deux sous-points seront votés individuellement. J'ouvre la discussion."

M. Yves Rochat, PLR : "Le PLR Saint-Imier et environs a examiné attentivement l'opportunité d'investir dans le projet photovoltaïque Solar Express de Mont-Soleil. Orienté dans la dynamique de durabilité nécessaire pour nous tous et compatible avec la région, ce projet conséquent s'inscrit parfaitement dans la stratégie énergétique 2050. Il comporte néanmoins des dangers entrepreneuriaux trop importants. En effet, les risques que la commune de Saint-Imier devrait supporter en cas d'échec de l'une ou l'autre des options étudiées, comme par exemple une participation dans la société exploitante de la centrale ou encore un prêt financier aux porteurs du projet, sont à nos yeux à ce jour trop menaçants. De plus, les fluctuations du prix de l'énergie, les aléas climatiques ainsi que les changements trop fréquents dans les réglementations sont autant d'impondérables qui accentuent le risque financier pour la commune. La situation financière étant aujourd'hui difficile, la fraction PLR, convaincue que la production autonome d'énergie est un enjeu crucial, estime qu'il serait plus opportun d'investir via une stratégie communale pour favoriser la production diversifiée d'énergies renouvelables à Saint-Imier afin de réduire toujours plus notre dépendance aux énergies fossiles 100 % importées. La fraction PLR recommande donc unanimement de ne pas investir dans le projet photovoltaïque de Mont-Soleil."

M. Vital Carnal, PS : "Tout d'abord le point 4.1. : La fraction socialiste a débattu sur le sujet, faut-il s'associer en investissant dans le projet de la nouvelle centrale photovoltaïque ? La société à créer nous fait la proposition d'investir dans le projet de Mont-Soleil. Le projet Mont-Soleil ne fait pas concurrence au projet d'extension photovoltaïque communal, au contraire, les 2 projets se complètent. Les gains réalisés dans l'investissement de la société Mont-Soleil SA faciliteraient les développements des projets photovoltaïques communaux. La fraction socialiste, à la majorité, est favorable à un investissement dans le projet de Mont-Soleil.

Concernant le point 4.2. : Il nous est proposé au point 4.2. de développer la production photovoltaïque locale, en finançant des installations avec des partenaires locaux. Pour

ces projets il nous est demandé d'augmenter le crédit d'engagement à libérer en le portant à CHF 1'000'000.- voire plus. La fraction socialiste, par cohérence, est favorable à la réévaluation du plan financier pour le développement des énergies renouvelables."

M. Laurent Egloff, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance des rapports relatifs à ce point de l'ordre du jour. Pour rappel, lors du Conseil de ville de 2023, au cours duquel le premier projet d'extension photovoltaïque de Mont-Soleil nous a été présenté, notre fraction avait émis son regret lié au fait que les Services techniques de la Ville n'étaient pas associés à un tel projet. Pour donner suite aux demandes du Conseil de ville, et le projet initial devant être revu, la Municipalité a pu s'entretenir avec les porteurs du projet et discuter des possibilités de collaboration. Pour cela, ARC remercie les autorités. De ces discussions, il ressort que les risques entrepreneuriaux supportés par les porteurs du projet existent et qu'en cas d'association, ils pèseraient également sur la Municipalité. Indépendamment des pistes étudiées, à savoir : une participation plus importante qu'actuellement au capital-actions de La Goule, une participation à la société à créer qui exploitera la centrale, ou encore un prêt de la Municipalité aux porteurs du projet, les montants en jeu sont considérables. Au vu de la situation financière de notre commune et compte tenu du risque entrepreneurial, il apparaît qu'une participation de la Municipalité ne serait pas sans conséquences pour notre Cité. La fraction ARC reste convaincue de l'importance du développement des énergies renouvelables, cependant elle suit la proposition du Service de l'équipement, soit celle d'adopter une stratégie communale visant à favoriser la production d'énergies renouvelables, au lieu de devenir partie prenante dans le projet Mont-Soleil. Nous soutenons d'autant plus cette proposition car, selon les informations, cette stratégie permettrait de mener plus de projets sur le territoire communal. Nous sommes aussi conscients que pour développer cette stratégie, un réaménagement du plan financier visant à débloquer des fonds est nécessaire. Pour ces raisons, la fraction ARC suit le Conseil municipal et accepte de renoncer à investir dans le nouveau projet d'extension photovoltaïque de Mont-Soleil, et de réévaluer le plan financier 2023 – 2028 en réallouant une partie des ressources pour des projets photovoltaïques favorisant l'autoconsommation."

M. James Souchon, PLR : "Mon intervention concerne le point 4.2. . Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques favorisant l'autoconsommation a connu un succès retentissant. En effet, les CHF 500'000.-, initialement alloués lors du Conseil de ville du 12 mai 2022, ont été pratiquement épuisés, permettant l'installation de panneaux solaires sur des structures importantes de notre commune. Ce projet présente de nombreux avantages pour Saint-Imier :

- Augmentation de la production d'énergie locale : L'énergie produite est consommée directement sur place, réduisant notre dépendance aux sources d'énergie externes.
- Exploitation durable des surfaces existantes : Les panneaux solaires sont installés sur des toits et des structures déjà existantes.
- Création d'un nouveau pôle d'expertise : Ce projet stimule l'économie locale en créant de nouvelles opportunités pour le Département des Services techniques.

Face à l'engouement suscité par ce projet et à ses retombées positives incontestables, le PLR Saint-Imier vote à l'unanimité pour une réévaluation du plan financier 2023 – 2028 afin de poursuivre son développement. Nous tenons d'ores et déjà à remercier tous les acteurs impliqués dans la réalisation de ce projet exemplaire."

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, la parole ne semble plus être demandée, nous allons passer aux votes."

M. Hervé Shimuna, président : "Tout d'abord, le vote du point 4.1., à savoir la renonciation à investir dans le nouveau projet d'extension photovoltaïque de Mont-Soleil. Je prie les conseillères et les conseillers de ville qui sont POUR cette renonciation à investir dans le nouveau projet d'extension photovoltaïque de Mont-Soleil de se manifester par un lever de main."

M. Hervé Shimuna, président : "Merci aux scrutateurs de me donner vos chiffres."

M. Hervé Shimuna, président : "Au vote, nous avons 15 pour..., 3 contre... . Il y a un problème ceci n'est pas possible puisque nous sommes 27 membres ce soir."

M. Hervé Shimuna, président : "Je refais le calcul. 25 pour..., 3 contre... . Messieurs les scrutateurs, pouvez-vous me redonner vos chiffres ?"

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, j'avais mal compris."

Au vote, 24 voix sont pour la renonciation à investir dans le nouveau projet d'extension photovoltaïque de Mont-Soleil. 3 voix étaient en faveur de l'investissement. Il y a eu 0 abstention.

M. Hervé Shimuna, président : "Passons au vote du point 4.2., à savoir la réévaluation du plan financier 2023 – 2028 en réallouant une partie des ressources pour des projets photovoltaïques favorisant l'autoconsommation. Je prie les conseillères et les conseillers de ville qui sont POUR cette réévaluation du plan financier 2023 – 2028 en réallouant une partie des ressources pour des projets photovoltaïques favorisant l'autoconsommation de se manifester par un lever de main."

Au vote, la réévaluation du plan financier 2023 – 2028 en réallouant une partie des ressources pour des projets photovoltaïques favorisant l'autoconsommation est acceptée à l'unanimité.

4.1. Renonciation à investir dans le nouveau projet d'extension photovoltaïque de Mont-Soleil : décision

Résultat du vote de ce point :

24 voix sont pour la renonciation à investir dans le nouveau projet d'extension photovoltaïque de Mont-Soleil. 3 voix étaient en faveur de l'investissement. Il y a eu 0 abstention.

4.2. Réévaluation du plan financier 2023 – 2028 en réallouant une partie des ressources pour des projets photovoltaïques favorisant l'autoconsommation : décision de principe

Résultat du vote de ce point :

La réévaluation du plan financier 2023 – 2028 en réallouant une partie des ressources pour des projets photovoltaïques favorisant l'autoconsommation est acceptée à l'unanimité.

5. Nouveau projet d'extension photovoltaïque à Mont-Soleil, accord de la commune au sens de l'art. 71a LEné – décision, éventuellement préavis au corps électoral

Rapport du Conseil municipal :

Lors du Conseil de Ville du 26 octobre 2023, un premier projet d'extension de la centrale photovoltaïque à Mont-Soleil avait fait l'objet d'une décision. Cette décision a fait l'objet d'un référendum qui a abouti. Or, dans l'intervalle, les porteurs du projet ont fait savoir dans un courrier qu'ils retiraient le projet. Suite au retrait de certains des propriétaires, le projet n'était plus réalisable et a poussé les porteurs à prendre la décision de retirer. La Municipalité a ainsi publié un arrêté constatant l'aboutissement du référendum et le retrait du projet, rendant une votation à ce sujet sans objet. Les porteurs se sont remis au travail et ont cherché des alternatives afin de pouvoir proposer un nouveau projet. Le dossier qui vous est soumis doit donc bien être considéré comme un nouveau projet et une nouvelle décision de principe.

Depuis de nombreuses années, la Municipalité de Saint-Imier joue un rôle pionnier dans le domaine des énergies renouvelables. Notre slogan Terre d'énergies n'est pas un vain mot et s'est traduit depuis plusieurs décennies par des actions concrètes en faveur des énergies renouvelables. Il y a plus de 30 ans était inauguré à Mont-Soleil la centrale solaire qui était, à ce moment-là, la plus grande d'Europe. Ce n'est pas pour rien que le canton a reconnu les sites de Mont-Soleil et de Mont-Crosin comme un centre de compétences d'importance cantonale pour les nouvelles énergies renouvelables (NER).

Afin d'assurer un approvisionnement durable et pérenne en électricité en Suisse durant l'hiver, le Parlement fédéral s'est doté d'une base légale permettant une autorisation facilitée de grandes installations photovoltaïques. La Loi fédérale sur l'énergie (LEne) a été modifiée dans ce sens et prévoit des mesures urgentes afin d'atteindre les buts précités.

Pour être reconnu comme une grande installation photovoltaïque, l'art. 71a LEné pose plusieurs conditions ayant trait au volume d'électricité qui doit être produit ainsi qu'au délai pour le faire. Concrètement, ces installations devront injecter au moins en partie de l'électricité dans le réseau d'ici au 31.12.2025. Le Parlement a prévu une législation d'urgence qui simplifie les procédures d'octroi de permis de construire. Le délai de mise en œuvre est relativement court et nécessite d'aller vite pour se conformer à cette législation d'urgence et bénéficier des assouplissements.

En guise de rappel, la procédure sera dirigée par la Préfecture du Jura bernois. L'art. 71a LEné prévoit que la commune concernée doit donner son accord. Après vérification auprès du service juridique de l'OACOT, il appert que c'est le Conseil de ville qui doit donner son accord en l'espèce. Le projet d'extension de l'installation de Mont-Soleil est effectivement considéré comme une grande installation photovoltaïque au sens de l'art. 71a LEné et donc la procédure particulière mise en place lui est applicable. L'art. 9f de l'ordonnance fédérale sur l'énergie (OEné) prévoit quant à elle que "si le droit cantonal ou communal ne fixe pas d'autres compétences, l'accord de la commune est obtenu selon la procédure qui s'applique pour l'édition des lois communales". En ce qui concerne Saint-Imier, l'organe législatif "principal" est le Conseil de ville qui a la compétence d'arrêter tous les règlements communaux qui ne sont pas expressément de la compétence d'un autre organe, sous réserve du référendum facultatif (art. 42 al. 1 lit. a RO). Rappelons encore que le Conseil de ville peut soumettre des objets de sa compétence à la décision du corps électoral (art. 45 RO).

Le projet est porté par la Société Mont-Soleil en étroite collaboration avec la Société des Forces Electriques de la Goule et les BKW. Les plans intégrés au rapport qui accompagnent ce Message montrent les nouvelles zones de développement du projet. Ces nouvelles zones appartiennent exclusivement à la Bourgeoisie de Saint-Imier, limitant ainsi les interlocuteurs et permettant d'avoir une vision d'ensemble.

Le nouveau projet a permis de renforcer le dialogue entre les porteurs et les personnes concernées par ce projet (riverains, habitants de Mont-Soleil, autorités, etc.) débouchant ainsi sur différents ajustements. Les zones n^{os} 2, 4 et 5 figurant sur le plan (annexe 1, p. 10 du rapport) ont été revues et s'éloignent des habitations, afin de réduire l'impact sur les riverains directs. Les nouveaux emplacements au Nord seront moins visibles depuis Mont-Soleil, modifiant ainsi l'impact sur le paysage. En outre, la nouvelle centrale est moins dense dans la zone de stationnement aux abords de la loge et s'éloigne plus de la route qui monte à Mont-Soleil dans la zone n° 1. La typologie des panneaux, d'une hauteur de 7 mètres, n'a pas évolué. Les images de synthèse jointes au rapport permettent de se représenter l'impact et l'envergure de la centrale. Rappelons encore, comme cela prévalait déjà lors du premier projet qu'étant donné qu'une centrale existe déjà à cet endroit, un projet d'extension bénéficierait déjà d'une unité visuelle. Ceci est notamment encouragé par l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire. Il s'agit certes d'une nouvelle centrale, mais dans un secteur qui abrite déjà une centrale depuis plus de 30 ans. De plus, grâce à la présence de la centrale actuelle et des éoliennes, aucune fouille n'est nécessaire en dehors du périmètre du projet. Le courant produit sera acheminé par un câble MT jusqu'à la sous-station existante du Sergent.

Comme le Message lors du Conseil de ville du 26.10.2023 le relevait déjà, il s'agit d'un projet qualifié par ses porteurs comme étant "en cohabitation". Cela signifie que la vocation agricole actuelle du site sera conservée dans la mesure du possible. En effet, grâce à la disposition plus éloignée des rangées de panneau (environ 14 mètres), il sera possible de laisser paître du bétail ou encore d'y accéder avec des engins agricoles pour assurer la production herbagère. La plantation de certaines essences buissonnantes est également prévue. Ceci fera du site de Mont-Soleil un lieu d'expérimentation afin de faire cohabiter production photovoltaïque et activité agricole. La protection de l'environnement a également été de mise dans l'élaboration de ce projet afin d'assurer notamment la protection des eaux de source du vallon et de reboiser les secteurs qui devront être temporairement défrichés. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les mesures de compensation détaillées dans l'annexe 4 (p. 17) et s'élevant à près de CHF 960'000.00, y compris les coûts de monitoring.

La procédure de permis de construire permettra d'étudier avec certitude les éventuels impacts sur l'environnement. C'est dans ce cadre qu'une étude d'impact sur l'environnement sera ordonnée et que l'impact sur les eaux de source du vallon sera étudié. La procédure garantit qu'il ne sera pas possible de procéder à la construction de cette extension si cela devait mettre notamment notre approvisionnement en eau en danger. En outre, l'accord de la commune (au sens de l'art. 71a LEn) doit être considéré comme une décision de principe et non comme une validation définitive du projet en tant que tel. Le projet final et qui fera foi sera le projet mis en consultation dans le cadre du permis de construire.

En cas de vote positif, cela ne préjugera aucunement de la possibilité de faire opposition dans le cadre de la procédure d'octroi du permis de construire. Les droits démocratiques, chers à notre pays, ne sont ainsi nullement bafoués ou mis de côté et tout administré aura ainsi l'occasion de se prononcer.

Il y a près de 30 ans, Saint-Imier a accueilli la construction d'une centrale photovoltaïque. Aujourd'hui, notre Municipalité à l'occasion de renouveler son soutien à cette centrale, devenue entre temps un véritable emblème de Saint-Imier et du Grand Chasseral. Ce rôle pionnier dans les énergies renouvelables est plus que jamais d'actualité. En soutenant ce projet, il est possible de contribuer tangiblement à assurer un approvisionnement en électricité en hiver, période durant laquelle notre pays manque de production. C'est avec enthousiasme que ce projet est pensé et porté, résolument tourné vers l'avenir ! Ce projet a été pensé par les porteurs de concert avec la Bourgeoisie, propriétaire des terrains de cette future extension. La Municipalité a également été associée aux discussions tout au long de l'élaboration de cette véritable aventure. Notons encore que ce projet est soutenu par l'association des communes Jb.B et la Chambre d'Economie publique du Jura bernois.

Les avis exprimés lors de la séance du législatif du 26.10.2023 ainsi que les avis de la population remontés auprès de la Municipalité ont débouché sur des discussions avec les porteurs du projet. Les engagements suivants, ressortant du complément au message élaboré par le bureau NATURA biologie appliquée SA, sont à relever :

- Un état des lieux des routes sera effectué avant et après les travaux; les dégâts ainsi constatés seront mis à la charge des requérants, comme cela a été le cas par exemple lors de l'installation des éoliennes;
- Le siège de la société (à créer) qui exploitera cette centrale sera situé à Saint-Imier, laissant entrevoir des retombées fiscales;
- L'étude d'infiltration des eaux a eu lieu en date du 17.01.2024 et fera partie intégrante de la demande de permis de construire. Les conclusions se trouvent en page 3 de l'information complémentaire.

Compte tenu de ce qui précède, et sur la base du préavis positif de la commission de l'urbanisme et mobilité par 3 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal vous recommande de donner votre accord au projet d'extension photovoltaïque à Mont-Soleil.

Etant donné la nature émotionnelle de cette décision, le caractère relativement exceptionnel de ce projet s'inscrivant dans la législation Solar Express, et au vu de l'impact important sur une partie du territoire de notre commune, le Conseil municipal suggère à votre Autorité d'étudier la possibilité de soumettre cet objet à la décision du corps électoral, comme le permet notre Règlement d'organisation (art. 45 RO). En procédant ainsi, il sera loisible au peuple imérien de se prononcer directement sur le principe d'une grande installation photovoltaïque sise à Mont-Soleil.

Ouverture de la discussion :

M. Hervé Shimuna, président : "Vu l'ampleur et l'importance du dossier, celui-ci sera traité de la manière suivante : une discussion globale sera menée, suivie d'un premier vote pour déterminer si le présent point peut être soumis au vote du peuple. Ensuite, un deuxième vote sera effectué dans le but de donner un préavis au Corps électoral. Dans le cas où le résultat du premier vote est favorable à la soumission du point à un vote populaire, ce deuxième vote permettra de donner un avis préalable à l'électorat. Dans le cas contraire, ce deuxième vote permettra de prendre une décision sur le présent point."

Mme Sandra Moszczanski, PLR : "C'est avec un esprit ouvert et constructif que nous nous prononçons aujourd'hui sur la variante améliorée du projet de centrale photovoltaïque à Mont-Soleil. La fraction PLR a pris le temps d'étudier attentivement cette nouvelle mouture, d'écouter les arguments des promoteurs et des opposants, et de consulter les rapports des experts. Le contexte énergétique actuel est crucial. La modification de la loi fédérale sur l'énergie et l'urgence de la Stratégie énergétique 2050 imposent des délais serrés et des exigences spécifiques pour garantir un approvisionnement durable en électricité, particulièrement en hiver. Le projet de Mont-Soleil s'inscrit parfaitement dans ce cadre contraignant, répondant aux critères de Solar Express. Nous sommes conscients des réticences et des craintes légitimes exprimées par les opposants. Néanmoins, l'emplacement du siège fiscal de la société, les mesures de compensation environnementales et la remise en état des routes après l'installation font l'objet d'une attention particulière de la part du PLR Saint-Imier et environs. Nous sommes assurés que les porteurs du projet considèrent ces aspects et mettront en place des solutions adéquates. En tant que commune pionnière en matière d'énergies, Saint-Imier se doit de participer activement à la réalisation de la Stratégie énergétique 2050, maintes fois plébiscitée par le peuple suisse. Le projet de Mont-Soleil représente une opportunité concrète de contribuer à cet objectif, tout en consolidant l'image novatrice et durable de notre région. Considérant l'importance et la sensibilité de ce dossier,

ainsi que les enjeux majeurs en jeu, le PLR Saint-Imier et environs, à la majorité de ses membres, émet un préavis favorable. Nous soutenons également la proposition de l'exécutif imérien de soumettre la décision au vote populaire. Ce scrutin permettra à chacun d'exprimer son opinion et de participer à une décision démocratique irrévocable."

Mme Paula Tanner, ARC : "L'année passée, lors du Conseil de ville du mois d'octobre, un premier projet d'extension de la centrale photovoltaïque de Mont-Soleil avait fait l'objet de toute notre attention. La fraction ARC avait rencontré les porteurs de ce projet et avait pris connaissance plus en détails des caractéristiques de ce dossier. C'est sans grandes discussions que notre Conseil l'avait majoritairement accepté lors de ladite séance. Cette décision a fait l'objet d'un référendum qui a abouti. Or, dans l'intervalle, les porteurs du projet ont fait savoir par courrier qu'ils le retiraient. En effet, suite au désistement de certains des propriétaires, le projet n'était plus réalisable et cela a poussé ses porteurs à prendre cette décision. Ils se sont remis au travail et ce soir, ils nous présentent un nouveau projet qui requiert une nouvelle décision de principe. Le fond de ce projet reste le même, à savoir une extension photovoltaïque sur la montagne de Mont-Soleil, mais nous constatons quelques modifications sur la forme. Contrairement au mois d'octobre où nous avons pu débattre avec les porteurs du projet uniquement, cette fois-ci notre fraction a également reçu les représentants de ses opposants. Cette rencontre a surtout eu le mérite de nous permettre de nous rendre compte du caractère émotionnel de ce dossier. Si, d'un côté, nous restons convaincus et soutenons le développement des énergies renouvelables, de l'autre nous restons aussi très sensibles aux arguments des opposants. Après des discussions nourries notre fraction reste partagée, certains membres estimant que même si nous sommes toutes et tous élus par nos concitoyens pour les représenter, la forte dimension émotionnelle associée à ce projet nous rend presque "illégitimes" pour prendre une décision. Aussi, nous préférons porter cet objet aux urnes en le rendant le plus démocratique possible. Compte tenu des arguments précités et dans l'impossibilité de défendre un avis commun, ce soir nous laissons la liberté de vote aux membres de notre fraction."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Les multiples échanges, la configuration des nouvelles surfaces et l'expérience acquise par les porteurs de projet ont abouti à plusieurs améliorations :

- La distance entre la future centrale et les habitations est plus importante (dans les secteurs 2, 4 et 5).
- Les nouvelles parcelles plus au Nord sont moins visibles pour les habitant.es de Mont-Soleil.
- L'implantation de la future centrale est plus éloignée de la route qui monte à Mont-Soleil (secteur 1).
- L'implantation de la future centrale est moins dense dans la zone du parking et aux alentours de la loge.
- Les porteurs du projet proposent un financement participatif pour la future centrale.

De plus, dans le projet 2024, il est écrit que le siège social de la nouvelle société sera à Saint-Imier.

Nous croyons dans ce projet et nous l'approuvons. La fraction socialiste ayant reçu les opposant.es à ce projet, il nous paraît évident qu'en cas d'acceptation de celui-ci par notre Conseil sans passer par le peuple nous dirigerait vers un référendum populaire. Compte tenu des délais communaux, nous rentrerions alors dans une procédure longue qui mettrait en péril ce projet. En préavisant favorablement ce projet, la fraction socialiste propose que le projet soit soumis à l'acceptation populaire en nous centralisant sur la question principale qui est

l'acceptation ou non du projet, ainsi que la question secondaire de la participation communale à son financement. Donc, 2 objets dans ce message. Merci."

M. Etienne Geiser, PLR : "En vertu de l'art. 12 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier (Obligation de signaler ses intérêts au Conseil de ville), les membres du Conseil de ville doivent signaler toute relation d'intérêt. Je précise donc que Mme Delphine Boillat, PLR, et moi-même, sommes résidents et propriétaires à Mont-Soleil."

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, la parole ne semble plus être demandée, nous allons passer aux votes :

1^{er} vote :

Je prie les conseillères et les conseillers de la ville qui sont POUR la soumission au vote populaire du nouveau projet d'extension photovoltaïque à Mont-Soleil de se manifester en levant la main.

Au vote, 24 pour. 0 contre. 3 abstentions.

2^{ème} vote :

Suite à l'acceptation du 1^{er} vote, ce 2^{ème} vote fait office de PREAVIS pour le Corps électoral. Je prie les conseillères et les conseillers de la ville qui sont POUR le nouveau projet d'extension photovoltaïque à Mont-Soleil de se manifester en levant la main."

M. Hervé Shimuna, président : "On va refaire le vote, je n'arrive pas à 27 conseillers de ville."

M. Hervé Shimuna, président : "Messieurs les scrutateurs, donnez-moi vos chiffres."

M. Hervé Shimuna, président : "Au vote, 15 pour..., 2 contre..., 8 abstentions... . Cela ne joue toujours pas."

M. Hervé Shimuna, président : "On refait."

M. Hervé Shimuna, président "Bien, nous avons 16 voix pour. 2 voix contre. Il y a 9 abstentions. Cette fois-ci le compte est bon."

M. Hervé Shimuna, président : "Le préavis est positif."

M. Hervé Shimuna, président : "Passons au point suivant de l'ordre du jour."

6. Nomination de deux membres au sein de la Commission économie et tourisme, en remplacement de Mme Isabelle Gambetta, démissionnaire, et de M. Mouloud Zahzouh, démissionnaire

M. Michel Ruchonnet, PS, propose M. Théo Brand, PS, et M. Sylvain Ndonfack.

Au vote, M. Théo Brand, PS, et M. Sylvain Ndonfack, sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressé.

7. Nomination d'un membre au sein de la Commission de l'école primaire, en remplacement de M. Mouloud Zahzouh, démissionnaire

M. Michel Ruchonnet, PS, propose Mme Mélanie Lambert.

Au vote, Mme Mélanie Lambert, est nommée à l'unanimité.

8. Nomination d'un membre au sein de la Commission de gestion, en remplacement de M. Roger Comte, démissionnaire

Mme Paula Tanner, ARC, propose Mme Aurélie Juillerat.

Au vote, Mme Aurélie Juillerat est nommée à l'unanimité.

9. Motions, postulats et interpellations

9.1. Motions

9.2. Postulats

9.3. Interpellations

9.1. Motions

M. Hervé Shimuna, président : "Je vous informe avoir reçu 2 motions, 2 postulats, et 1 interpellation, sur le Bureau du Conseil de ville."

M. Hervé Shimuna, président : "Je donne la parole pour la première motion qui vient de la fraction socialiste."

M. Théo Brand, PS : "Motion intitulée : Redonner la possibilité à nos conseillers municipaux de gouverner notre commune en engageant un responsable en ressources humaines. Aujourd'hui nos élus municipaux ont les bras chargés de dossiers importants. Notre commune vogue tant bien que mal vers son avenir dans un océan tempétueux. Entre la crise climatique et les aléas économiques et sociaux, les défis seront nombreux pour notre commune. Les dossiers que doivent traiter nos services communaux s'intensifient et se complexifient. Et nous conseillères et conseillers de ville ne ménageons pas nos conseillers municipaux qui endossent une charge de travail de plus en plus importante au fil des ans. Cela est légitime, nous désirons faire avancer le schmilblick. Pour cela rien de tel que de se mettre au travail ou de mettre au travail les personnes qui détiennent le pouvoir décisionnel sur la thématique en question. Seulement il y a un hic à tout cela, les sept personnes qui détiennent le pouvoir exécutif de notre commune ne peuvent pas gouverner notre commune dans de bonnes conditions. Aujourd'hui elles n'ont plus la possibilité d'exercer leur pouvoir décisionnel et d'apporter leur vision à notre commune. Pourquoi, me direz-vous ? Une brève analyse de la situation semble être suffisamment convaincante afin de nous montrer les causes de cet empêchement de gouverner. En effet lorsque l'on s'intéresse au travail de l'un ou de l'autre de nos conseillers municipaux, un constat nous saute à la tête. Dans une mauvaise semaine, plus de la moitié du travail de nos miliciens peut être constituée de problèmes en ressources humaines. N'y voyez pas quelque chose d'exceptionnel, le contact entre êtres humains n'a jamais été et ne sera sans doute jamais aisé. Il est donc logique que des problèmes apparaissent. Il est par contre déplorable que ces problèmes interfèrent avec le travail que doivent effectuer nos 7 sages communaux. En effet le travail d'un responsable RH est exigeant et demande des compétences qui ne peuvent être apprises que par des formations professionnelles. En l'espèce cette tâche pointue et chronophage

doit être prise au sérieux afin de permettre à nos conseillers municipaux de concentrer leur travail sur les défis à venir pour notre commune. En d'autres termes, redonnons la possibilité à nos conseiller municipaux de gouverner notre commune. Dans la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (ci-après : LTr), il existe une obligation incombant à l'employeur de prévoir une procédure interne de gestion de conflits. Dans cette procédure, un poste concernant une personne de confiance, médiateur ou conseiller ayant les caractéristiques cumulatives suivantes doit être pourvu :

1. La personne doit avoir une formation professionnelle en la matière.
2. Il ne doit pas y avoir de lien hiérarchique entre cette personne et l'employé.
3. Le principe de confidentialité doit être respecté.

La LTr n'est pas applicable à une administration communale (art. 2 LTr). Affirmation à nuancer au cas par cas, la question des Services techniques de Saint-Imier pouvant être une entreprise communale qui produit, transforme ou transporte de l'énergie au sens de l'art. 2 al. 2 LTr ayant un renvoi à l'art. 4 lit. a de l'ordonnance de la loi sur le travail (OLT 1). Ceci d'autant plus que nous disposons entre autres d'EAU-Vallon SA (cf. art. 4 lit. c OLT1) et de Crescentia SA qui peuvent être considérées comme des entreprises communales et qui ne disposent pas de RH ayant les caractéristiques fixées par le droit fédéral. L'application de la LTr aux entreprises communales de Saint-Imier n'est donc pas d'emblée exclue. La mise en place d'un RH guérirait cette incertitude. En conclusion, la fraction du Parti socialiste Erguël demande qu'un poste de RH soit créé afin de soulager nos conseiller municipaux et de leur permettre de se concentrer sur les réels défis à venir pour notre commune."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Conformément à l'art. 12 al. 4 du Règlement du Conseil de ville, la motion déposée moins de 16 jours avant la séance du Conseil de ville recevra l'avis du Conseil municipal sur son entrée en matière lors de la prochaine séance du Conseil de ville."

M. Théo Brand, PS : "Motion intitulée : Réinsérer les personnes bénéficiant de l'aide sociale au sein des activités de l'administration communale. Vous êtes toutes et tous au courant que notre commune dispose de son propre service d'aide sociale. C'est à la fois une chance mais également une charge conséquente pour notre commune. Ce système commence actuellement à montrer ses limites et il convient de trouver des solutions à notre désormais tristement célèbre classement parmi les communes qui ont le plus haut taux de citoyens se trouvant à l'aide sociale. Si nous faisons un bilan de la situation, nous pourrions résumer la situation en quelques chiffres :

1. 6^{ème}, c'est le classement de Saint-Imier parmi les communes ayant le plus haut taux de bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse.
2. 1^{ère}, le classement de Saint-Imier parmi les communes de sa catégorie (5'000-9'999 habitants) ayant le plus haut taux de bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse.
3. 529 personnes ont bénéficié de l'aide sociale soit 10,25 % de la population imérienne en 2020.
4. 255 bénéficiaires sont en recherche de travail soit un pourcentage de 48 % des bénéficiaires.
5. 62 % des bénéficiaires de 25 à 64 ans n'ont pas de formation professionnelle.

Ces chiffres ont été établis par le rapport "Photographie du profil des bénéficiaires de l'aide sociale de Saint-Imier". Il en résulte qu'en augmentant la réinsertion professionnelle à Saint-Imier, nous mettrons en place un système vertueux propice au désengorgement du Service social de Saint-Imier. Cette motion poursuit en effet deux buts principaux. Premièrement la réinsertion professionnelle des bénéficiaires du Service social. Deuxièmement, elle vise également à aider l'administration municipale de Saint-Imier dans ses tâches en lui fournissant des travailleurs qui sont eux-mêmes déjà rémunérés par le Service social et qui ont l'opportunité de remettre un pas dans la vie active, en les rémunérant en conséquence. Il en résulte que la fraction du Parti socialiste Erguël demande que cette motion soit acceptée par le Conseil de ville de Saint-Imier, puis transmise à la commission d'action sociale de Saint-Imier afin d'établir un programme de réinsertion professionnelle dans l'administration communale des bénéficiaires de l'aide sociale imérienne en prenant en compte les résultats du rapport daté du 29 septembre 2022 intitulé : "Photographie du profil des bénéficiaires de l'aide sociale de Saint-Imier".

M. Corentin Jeanneret, maire : "Ici aussi, conformément à l'art. 12 al. 4 du Règlement du Conseil de ville, la motion déposée moins de 16 jours avant la séance du Conseil de ville recevra l'avis du Conseil municipal sur son entrée en matière lors de la prochaine séance du Conseil de ville."

M. Hervé Shimuna, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre motion, nous allons passer aux postulats."

9.2. Postulats

M. Hervé Shimuna, président : "Nous avons donc 2 postulats que j'ai reçus sur le Bureau du Conseil de ville. Je donne la parole."

M. Théo Brand, PS : "En l'absence excusée ce soir de M. Quentin Colombo, je vous lis le postulat qu'il allait vous présenter. Nous déposons donc le postulat intitulé : La perte de l'or bleu à Saint-Imier. Selon le rapport annuel du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale 2022, nous avons remarqué une importante perte de l'eau dans les tuyaux imérien : une augmentation d'un peu moins 60'000 m³ de perte d'eau entre 2018 et 2021, passant de 215'346 m³ à 271'975 m³. Malgré la baisse du pourcentage des pertes, la quantité réelle en m³ d'eau ne cesse d'augmenter. Par notre postulat, nous souhaitons présenter au Conseil de ville ainsi qu'au Conseil municipal le système de surveillance intelligent des réseaux d'eau LORNO documentée par l'entreprise HINNI AG en partenariat avec les BKW. Ce système présente de grands avantages sur la détection des fuites d'eau des tuyaux par des capteurs au lieu du système acoustique classique. Plusieurs communes de Suisse et à l'étranger utilisent déjà ce système et en tirent des bénéfices sur le long terme, économiquement comme écologiquement. Certaines communes voisines sont d'ailleurs d'ores et déjà totalement équipées. Partant il serait à notre sens utile d'uniformiser la pratique en étendant ce dispositif en terre imérienne. Nous joignons à notre postulat la documentation d'information de l'entreprise concernant ce système. Nous prions le Conseil municipal de prendre en considération notre postulat et d'étudier la possibilité de la mise en place d'un tel système pour notre commune."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Cette fois-ci nous changeons d'article. Conformément à l'art. 14 al. 4 du Règlement du Conseil de ville, le postulat déposé moins de 16 jours avant la séance du Conseil de ville recevra l'avis du Conseil municipal sur son entrée en matière lors de la prochaine séance du Conseil de ville."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Postulat intitulée : Ouverture de l'Hôtel Hôta et dynamisation locale. La prochaine ouverture de l'hôtel amènera à Saint-Imier de nombreuses personnes qui vont y passer la nuit. Pour informer nos hôtes des attraits de notre Cité et de ce qui s'y passe, nous proposons d'offrir à l'hôtel un écran d'information. Cela constituerait un cadeau "win-win" de bienvenue aux exploitants de cet établissement. Un autre panneau extérieur sur la Place du marché serait un atout supplémentaire. Sur ces écrans pourraient apparaître les activités des jours à venir (événements sportifs et culturels, manifestations des sociétés, animations, etc.) ainsi que les heures d'ouverture de nos institutions (Mémoires d'ici, musées, bibliothèque, etc.). Les coûts d'achat et de mise en place seraient financés par notre commune avec des frais de fonctionnement couverts par l'augmentation du revenu des taxes de séjour. Pour l'exploitation du système, la mise à jour des informations pourrait être assurée par un.e employé.e de l'administration communale, voire par l'Office du tourisme qui communique à une plus large échelle, sur l'ensemble du Jura bernois. Il est temps de dynamiser l'attractivité de notre Cité vis-à-vis de ces personnes de passage, curieuses de découvrir nos richesses et souhaitant nourrir des contacts avec notre population. Il est demandé au Conseil municipal de se pencher sur cette proposition et d'étudier la possibilité de cette réalisation."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Conformément à l'art. 14 al. 4 du Règlement du Conseil de ville, le postulat déposé moins de 16 jours avant la séance du Conseil de ville recevra l'avis du Conseil municipal sur son entrée en matière lors de la prochaine séance du Conseil de ville."

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, nous n'avons pas d'autre postulat, passons aux interpellations."

9.3. Interpellations

M. Hervé Shimuna, président : "Nous avons 1 interpellation déposée sur le Bureau du Conseil de ville. Je donne la parole."

M. Christian Tharin, PLR : "Interpellation intitulée : Etat de la période d'essai concernant la desserte de bus local. Notre Conseil avait accordé favorablement un crédit-cadre (CHF 477'000.00) concernant l'amélioration de la desserte en transports publics à Saint-Imier le 14 juin 2018. Il était alors prévu avec l'Office des transports publics et de la coordination du trafic (OTP) une période d'essai concernant les années 2019 à 2021 sur le trajet Gare – Hôpital – Rue de la Clef – Gare. Ce test a débuté lors de la mise en service de l'horaire 2019 en décembre 2018. Cette phase de test a été faussée en raison de la pandémie de Coronavirus. C'est justement pour cette raison que l'OTP a été favorable à la prolongation de la période d'essai aux années 2022 à 2024. Un nouveau crédit-cadre à ce propos (CHF 274'000.00) a été accepté par notre Conseil le 17 juin 2021. Lors de cette prolongation, la boucle Gare – Villeret – Gare a été ajoutée et les horaires de la boucle de l'hôpital ont été revus et réadaptés. Etant donné que nous nous trouvons quasiment à la fin de la période d'essai, notre fraction souhaiterait connaître :

- L'utilisation effective de la boucle Gare- Hôpital – Rue de la Clef – Gare.
- L'utilisation effective de la boucle Gare – Villeret – Gare.
- Est-ce que ces deux relations pourront être pérennisées à l'avenir, soit au changement d'horaire qui aura lieu en décembre prochain.
- Est-ce que d'autres options sont envisagées.

Enfin, en cas de pérennisation de ces deux lignes, est-ce que des adaptations seront nécessaires aux différents arrêts de bus en place actuellement afin de répondre à la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) ? Si oui, est-il possible de chiffrer les coûts y relatifs ?

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : "Comme l'autorise le règlement une réponse vous sera apportée lors du prochain Conseil de ville."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci."

M. Yves Rochat, PLR : "Interpellation intitulée : Saint-Imier est une commune parfois rigoureuse avec ses enseignes lumineuses. Sur le bâtiment dit "le central" il est fait mention de la feue discothèque du même nom, anciennement XS ou POGO pour les plus anciens. Actuellement occupé par un service communal, à savoir l'Espace Jeunesse d'Erguël, il serait opportun que l'utilisateur, soit la Municipalité, et le propriétaire mettent à jour cette enseigne avec une information juste et à jour à savoir l'EJE."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Merci. Nous allons traiter le sujet et vous apporter une réponse lors de la prochaine séance du Conseil de ville. Nous allons aussi contacter l'Espace Jeunesse d'Erguël afin d'entamer les démarches avec eux."

M. Hervé Shimuna, président : "Parfait. Il ne semble pas y avoir d'autres interpellations, alors nous allons revenir sur un élément que j'ai oublié. Excusez-moi, mais j'ai oublié de donner la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations. Je vous donne donc la parole maintenant."

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : "Interpellation du PLR (M. Anthony Vale, PLR), du 14 décembre 2023, intitulée : RER Biennois, Quid de Saint-Imier ?

Réponse du Conseil municipal :

Le Conseil municipal, par l'intermédiaire du Département urbanisme et mobilité, a questionné plusieurs partenaires afin de répondre de façon circonstanciée à l'interpellation du PLR.

Des contacts ont donc été pris avec Jb.B, l'office cantonal des transports public, et la promotion économique de l'office de l'économie du canton de Berne.

Sur la base des informations qui nous ont été retournées, Jb.B est en mesure de préciser que, dans l'article mis en exergue dans l'interpellation du PLR, deux projets distincts sont évoqués et présentés : le Concept TP 2035 de l'agglomération de Bienne et la Vision RER Bienne 2045.

Voilà la réponse in extenso de Jb.B à ce propos : "dans le cadre du Concept TP, il s'agit d'un projet lié à l'agglomération de Bienne. Toutefois, pour parvenir à une vue d'ensemble plus judicieuse, le périmètre a été étendu jusqu'à Sonceboz. De fait, ce n'est pas "qu'aucune amélioration ne soit prévue au-delà de Sonceboz", c'est simplement que, dans le cadre de cette étude et pour des questions de faisabilité (financières notamment), le périmètre n'a pas pu s'étendre au-delà de Sonceboz.

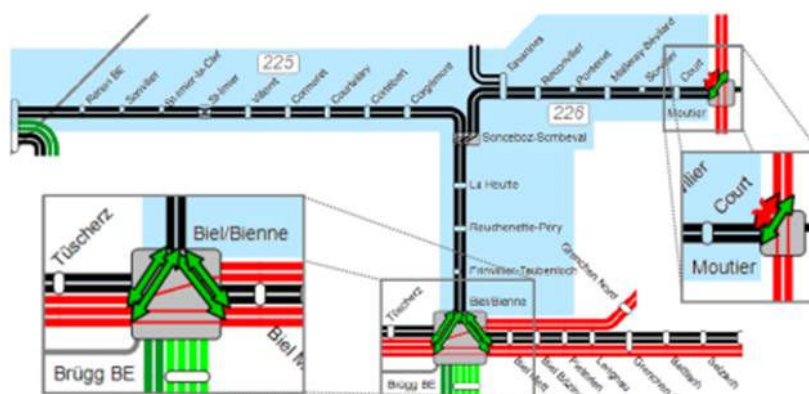
De plus, il est expliqué dans le Concept que la situation ferroviaire dans le Jura bernois va changer. Si, encore une fois, il est discuté de la situation jusqu'à Sonceboz, cela concerne bien évidemment la ligne jusqu'à la Chaux-de-Fonds. Ce changement ferroviaire avait été présenté aux communes en juin 2021, avec une phase de consultation concernant 2 scénarios de desserte. (*note du Département urbanisme et mobilité : le*

Conseil municipal avait pris position mais a été minorisé dans la pesée d'intérêts au moment de l'élaboration du rapport final, rapport disponible sur demande)

Ainsi "A l'horizon 2035-2040, l'horaire ferroviaire dans le Jura bernois va être adapté pour garantir les correspondances des trains provenant du Jura avec les liaisons grandes lignes à Bienne. [...]. Cette adaptation nécessite toutefois différentes mesures d'infrastructures dont l'horizon de réalisation n'est pas encore défini précisément. Un affinage du concept sera nécessaire une fois les horaires ferroviaires définitivement connus. Les éléments marquants, entraînant des conséquences sur la planification de l'offre bus sont les suivants :

- La distinction, existante et incluse dans l'horaire EA 2035, entre un produit RE (RegioExpress) et un produit R (train régional) disparaît. Les deux produits sont nouvellement des produits R dont l'un des deux est "accélééré".
- Les haltes de La Heutte et de Reuchenette-Péry sont desservies nouvellement avec une cadence demi-heure.
- La halte de Frinvillier est toujours desservie avec une cadence horaire. Contrairement à la situation actuelle, ce n'est plus le même produit qui dessert Frinvillier dans les deux directions. En conséquence, l'arrêt des trains n'est plus décalé de quelques minutes comme aujourd'hui, mais d'une demi-heure environ".

Je vous montre le schéma synthétisé avec la configuration prévue des deux produits. Ce schéma figurera dans le procès-verbal du Conseil de ville de ce soir, et sera également disponible au Service urbanisme et mobilité.



Ligne 225 : 2 produits R (dont 1 accéléré)
Ligne 226 : 2 produits R (dont 1 accéléré)

Correspondances Moutier : plutôt bonnes
Correspondances Bienne : bonnes

Concernant votre demande pour les "projets d'extension du RER en direction de Saint-Imier (La Chaux-de-Fonds) et d'un calendrier prévisionnel crédible" :

Un changement est prévu pour les produits ferroviaires sur les lignes 225-226 (cf. ci-dessus), mais la date de réalisation n'est pas encore connue. La région, soutenue par le canton, fait son possible pour que cela soit exécuté au plus tard en 2035, mais avant si possible, afin d'améliorer globalement la qualité de l'offre ferroviaire dans ce périmètre.

Pour votre demande de "liaisons directes entre Saint-Imier et Bienne avec une cadence améliorée" :

Les liaisons directes entre Saint-Imier et Bienne sont conservées; la cadence à la demi-heure est conservée pour la halte de Saint-Imier.

Concernant le 2^{ème} projet, à savoir la Vision RER Bienne 2045, cette vision a pour but de renforcer et compléter l'offre de bus, en valorisant la desserte ferroviaire à l'échelle régionale et à l'échelle urbaine. Actuellement, les lignes ferroviaires régionales effectuent leur terminus à Bienne, ce qui engendre des cadences disparates et parfois faibles. Les propositions concernant le RER ont pour objectifs d'avoir des cadences plus fréquentes, plus directes (sans toujours changer à Bienne), plus confortables (train à la place du bus) et plus proches (nouvelles haltes).

Pour le Jura bernois, cela concerne notamment le prolongement de la ligne de Soleure à Sonceboz, ce qui permet une forte augmentation de l'offre entre Sonceboz et Bienne. Cela pourra aussi profiter au reste de Bas-Vallon, avec correspondances sur Sonceboz.

Plusieurs éléments/lignes avaient été analysés, mais encore une fois, pour des questions de faisabilité, seules les propositions les plus pertinentes et ayant une chance d'être validées ont été conservées.

Cette vision a été proposée au canton, qui la soutient. Elle doit maintenant être discutée au niveau du canton et de la Confédération pour déterminer ce qui pourra être fait et à quel horizon.

Les deux études sont désormais validées et ont été transmises au Canton. Les processus de mise en œuvre sont en cours et en discussion avec les nombreux acteurs concernés".

Nous avons donc fait valoir notre voix mais comme dans tout processus démocratique, il convient d'admettre, certes à contrecœur, que les pesées d'intérêts qui s'opèrent ne sont pas toujours en faveur de la Municipalité.

Nous estimons ainsi avoir répondu de façon claire et transparente à l'interpellation du PLR."

M. Anthony Vale, PLR : "Merci pour votre réponse. J'ai pris note."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci pour cette réponse complète. Par contre, je suis un peu surpris, car quand en 2017 une interpellation avait été déposée ici-même concernant le déclassement de la ligne de la concession trafic grande ligne, la ligne Bienne – La Chaux-de-Fonds, à l'époque, le CJB avait affirmé qu'il n'y aurait pas de baisse de prestations. Cela ne semble pas être le cas maintenant, et si j'ai bien compris votre réponse, des arrêts supplémentaires seront effectués ?"

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : "Très honnêtement il faut que j'aille vérifier avec les personnes concernées pour ne pas vous donner une réponse qui serait erronée."

M. Christian Tharin, PLR : "D'accord. Je tiens ici une lettre du CJB, qui m'avait été écrite personnellement, et où il est écrit, en gras, que la qualité de l'offre serait maintenue par le canton de Berne. Si vous avez besoin de cette lettre je vous la donne volontiers."

M. Hugo Boillat, ARC : "Si la qualité de l'offre de notre commune devait être bafouée, je souhaite que l'on puisse investiguer d'où vient ce changement de paradigme des autorités cantonales."

M. Hervé Shimuna, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ?"

M. Hervé Shimuna, président : "Cela ne semble pas être le cas, passons au dernier point de notre ordre du jour."

10. Divers et imprévu

M. Hervé Shimuna, président : "Je n'ai rien de mon côté. Je vous donne la parole."

M. Christian Tharin, PLR : "Je souhaite vous informer qu'en lien avec mon année de présidence 2023, je tenais à vous communiquer que lors de notre rencontre avec le Parlement des jeunes le 7 septembre 2023, l'apéritif nous a été offert par le Parlement des jeunes."

M. Christian Tharin, PLR : "Toujours en lien avec mon année de présidence 2023, je porte à votre connaissance que j'ai reçu, de nos écoles, les vœux de fin d'année 2023."

M. Yves Rochat, PLR : "Il existe une commission d'efficacité énergétique. Par contre, elle n'est pas dans la liste des commissions permanentes, ni dans celle des commissions non permanentes. Elle n'a pas de statut. Elle n'a pas non plus de rapport de ses activités dans le rapport de gestion annuel. Nous avons aussi une task force pour traiter des mesures d'économie d'énergies ? Est-ce que cela existe encore ? Et y a-t-il un lien entre ces deux choses ?"

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "La task force a été créée en 2022, au moment où il a fallu discuter des problèmes en approvisionnement énergétique. Ce groupe était constitué de plusieurs personnes : M. le maire, la cheffe du Service des bâtiments et infrastructures sportives, le chef du Service de l'équipement, l'informaticien, le responsable des concierges, ainsi que les 2 municipaux en charge de ses départements. La task force sert à prendre des mesures directes. Elle s'est réunie pour définir les mesures pour l'hiver 2022-2023. Mesures comme : éteindre l'éclairage public, température dans les bâtiments communaux à 19 degrés, ... Elle s'est encore réunie l'année dernière pour voir si les mesures prises avaient encore de l'intérêt et je ne sais pas si elle ne se réunira plus à l'avenir. Concernant la commission énergétique, sauf erreur c'était une commission temporaire qui est devenue permanente. Elle se réunit 1 à 2 fois par année à ma connaissance. Je vais me renseigner afin de savoir pourquoi elle ne figure nulle part, et quelles en sont les raisons."

M. Yves Rochat, PLR : "J'ai peut-être mal vu. Je ne sais pas."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Je vais regarder."

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ?"

M. Hervé Shimuna, président : "Cela ne semble pas être le cas, je clos cette première séance du Conseil de ville. Bonne soirée. Merci."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 51.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :